



**Déclaration relative aux
principales incidences
négatives – PAI –
des conseils en investissement
sur les facteurs de durabilité**

1. Introduction

Dans le cadre de son activité de conseil, Candriam prend en considération, dans ses conseils en investissement, les principales incidences négatives – PAI (Principal Adverse Impacts) – sur les facteurs de durabilité.

Dans ce document, Candriam décrit, conformément à l'article 4, §5, a du règlement SFDR, le processus suivi par ses conseillers financiers pour sélectionner les produits financiers sur lesquels ils fournissent des conseils.

Dans le cadre de l'activité de conseil structurel, le client restant libre de suivre ou non les investissements recommandés par Candriam, la prise en compte concrète des PAI lors des investissements sera déterminée par le client. Le processus décrit dans ce document s'applique uniquement aux investissements initiés par Candriam.

2. Description des pai sur la durabilité

Candriam prend en compte les PAI dans son processus d'investissement par les moyens suivants : (1) nos politiques d'exclusion ; (2) l'analyse ESG et le cadre de notation propres à Candriam ; (3) l'engagement avec les émetteurs et l'exercice des droits de vote.

L'équipe Recherche & investissements ESG a développé sa propre méthodologie de recherche ESG holistique tant pour les émetteurs souverains que les entreprises. Chaque émetteur est analysé sous de nombreux angles environnementaux, sociaux et de gouvernance, ce qui conduit à des recommandations et des notations ESG qui tiennent compte des PAI des émetteurs sur les objectifs de durabilité. Elles sont utilisées de différentes manières dans les stratégies d'investissement de Candriam.

Les Analystes ESG se basent sur des recherches internes et externes pour alimenter leurs modèles.

L'équipe s'efforce d'obtenir des informations de sources diverses, car nous considérons que les informations provenant de différents fournisseurs sont complémentaires. Ceci est dû au fait que la couverture et les méthodologies des fournisseurs sont différentes, de même que la culture d'entreprise qui peut finalement conduire à des divergences de vues et de notations finales. Ces différentes évaluations permettent à nos analystes ESG d'avoir une vision plus globale d'une entreprise.

L'équipe d'Analyse ESG de Candriam prend en compte les grandes tendances en matière de développement durable ainsi que les défis spécifiques aux différents secteurs et régions. Le processus d'analyse ESG et de suivi des violations des normes internationales, qui est sous-jacent au système de notation ESG interne de Candriam tel que décrit à la section C, permet d'identifier et de hiérarchiser les éventuelles incidences négatives potentielles en tenant compte de la matérialité.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de durabilité afférent aux PAI, leur prise en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation ESG de Candriam. Cette intégration dépend du niveau de matérialité ou de matérialité probable de chaque indicateur, également indiqué ci-dessous.

| Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises | | |
|--|---|--|
| Thème du développement durable | Indicateur de durabilité afférent aux PAI | Explication |
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT | | |
| Contribution à l'atténuation du changement climatique - Émissions de gaz à effet de serre (GES) | Émissions de GES de Scope 1 | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam Sources : Candriam, Trucost |
| | Empreinte carbone (PAI 2) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam Sources : Candriam, Trucost |
| | Intensité de GES des entreprises en portefeuille (PAI 3) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam Sources : Candriam, Trucost |
| | Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (PAI 4) | Pris en compte dans le cadre d'analyse et de notation ESG de Candriam, les données sont toutefois de qualité moyenne Sources : Candriam, MSCI |
| | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable (PAI 5) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam, mais la qualité des données est médiocre Sources : Candriam, MSCI |
| | Intensité de consommation d'énergie pour les secteurs à fort impact climatique (PAI 6) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam, mais la qualité des données est médiocre Sources : Candriam, MSCI |
| Préservation de l'environnement naturel et des écosystèmes | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam, mais la qualité des données est médiocre Sources : Candriam, MSCI |
| | Rejets dans l'eau (PAI 8) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam, mais la qualité des données est médiocre Sources : Candriam, MSCI |
| | Taux de déchets dangereux (PAI 9) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam de Candriam, mais la qualité des données est médiocre. Sources : Candriam, MSCI |

| QUESTIONS SOCIALES ET RELATIVES AUX EMPLOYÉS, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | |
|---|--|---|
| Pas d'exposition à des entreprises associées à des pratiques controversées ou illégales | Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam Sources : Candriam, MSCI |
| | Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler l'adhésion aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (PAI 11) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam, mais la qualité des données est médiocre Sources : Candriam, MSCI |
| | Écart de salaires hommes/femmes non ajusté (PAI 12) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam, mais la qualité des données est médiocre Sources : Candriam, MSCI |
| Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes | Diversité hommes/femmes au sein des conseils d'administration (PAI 13) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam Sources : Candriam, ISS-Oekom |
| | Exposition aux armes controversées (PAI 14) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam Sources : Candriam et ISS-Ethix |
| INDICATEURS APPLICABLES AUX ÉMETTEURS SOUVERAINS ET SUPRANATIONAUX | | |
| L'environnement | Intensité des GES (PAI 15) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam Sources : Candriam, EDGAR |
| Social | Nombre de pays d'investissement où les normes sociales ne sont pas respectées (PAI 16) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam, les données sont toutefois de qualité moyenne Source : Candriam |

Importance

| | |
|--|---------|
| | Élevée |
| | Moyenne |
| | Faible |

Parmi les principales incidences négatives facultatives, une série d'indicateurs est également évaluée et suivie dans le cadre de l'analyse ESG et du cadre de notation de Candriam. Ces principales incidences négatives supplémentaires ont un impact variable et disparate sur les différents secteurs, en fonction des spécificités ESG des activités au sein du secteur en question. La qualité et la portée des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique sont les facteurs déterminants utilisés pour évaluer l'importance de chaque indicateur concernant les PAI.

| Autres indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises | | |
|---|---|---|
| Thème du développement durable | Indicateur de durabilité concernant les incidences négatives | Explication |
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT | | |
| Environnement | Investissements dans des entreprises n'ayant pris aucune initiative pour réduire leurs émissions de carbone (PAI 4) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam, mais la qualité des données est médiocre Sources : Candriam, MSCI |
| QUESTIONS SOCIALES ET RELATIVES AUX EMPLOYÉS, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | |
| Social | Absence de politique en matière de droits de l'Homme (PAI 9) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam Sources : Candriam, MSCI |
| Social | Absence de politique de lutte contre la corruption (PAI 15) | Pris en compte dans l'analyse ESG et le cadre de notation de Candriam Sources : Candriam, MSCI |

Importance

| |
|---------|
| Élevée |
| Moyenne |
| Faible |

Dans les rapports financiers et les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), les données disponibles font l'objet de contrôles de qualité et d'exactitude par les auditeurs ou les organes de réglementation de l'entreprise.

Toutefois, la disponibilité et la qualité des informations sur les PAI en matière de durabilité présentent encore des lacunes importantes. Candriam s'assure, dans la mesure du possible, de la qualité des données, notamment en effectuant des vérifications préalables pour chaque fournisseur de données ESG auquel elle fait appel. Ces contrôles de qualité et de surveillance sont destinés à vérifier l'adéquation, la suffisance, la cohérence et l'exactitude des données.

Lorsque de nouvelles sources de données sont identifiées, elles sont évaluées et soumises au Comité de gestion des risques liés au développement durable pour validation.

L'équipe d'investissement et de recherche ESG de Candriam procède à une sélection rigoureuse et continue des fournisseurs de données ESG et à des contrôles de qualité des données. En outre, des contrôles de qualité des données sont effectués à plusieurs niveaux lors de chaque intégration et agrégation de données ESG.

Chaque fois que de nouvelles sources de données pouvant permettre à Candriam de mieux évaluer les PAI sont identifiées, l'équipe d'investissements et de recherche ESG effectue la diligence requise et analyse la valeur ajoutée en termes de suivi et de mesure de ces PAI. L'étape finale du processus de diligence consiste à transmettre/soumettre les informations au Comité du risque de durabilité pour validation.

3. Description des politiques pour identifier et classer par priorité les PAI sur la durabilité

a. Gouvernance

Candriam a mis en place une structure de gouvernance ESG à l'échelle de l'entreprise afin de garantir un suivi approprié et des flux d'informations concernant les questions ESG et leurs incidences.

Le Comité stratégique du groupe (GSC), assisté par les experts ESG et RSE de Candriam, définit les orientations stratégiques des investissements (d'un point de vue produit et commercial) ainsi que le risque d'entreprise en ce qui concerne les défis, les risques et les opportunités en matière de développement durable.

Le Comité de gestion des risques liés au développement durable, co-dirigé par les équipes ESG et de Gestion des risques de Candriam, supervise le processus de gestion des PAI sur les facteurs de durabilité des entreprises et des pays dans lesquels nous avons investi. Ce suivi repose sur trois piliers :

- En ce qui concerne les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, présentation de l'analyse ESG et de la diligence raisonnable, avec identification des mauvaises performances ESG et propositions de mesures appropriées ;
- Examen et validation des politiques (énumérées ci-dessous) et des processus, y compris le processus de prise de décision sur les mesures à venir ;
- Supervision des évaluations des PAI.

Lorsqu'une infraction ESG susceptible d'entraîner une PAI sur un facteur de durabilité est détectée pour un émetteur, l'équipe ESG propose une action appropriée au Comité de gestion des risques liés au développement durable pour qu'il prenne une décision et, dans certains cas, la transmet directement au Comité stratégique du groupe. Ces actions peuvent prendre la forme d'un(e) :

- Engagement et initiation d'un dialogue,
- Exclusion, ou
- Suivi

Politiques clés :

| Nom |
|--|
| Politique de gestion des risques de durabilité |
| Politique d'exclusion |
| Politique d'engagement et vote |
| Politique climat |
| Politique en matière des droits de l'Homme |

b. Processus de diligence raisonnable de Candriam sur les impacts ESG conduit par l'équipe ESG

Candriam définit l'investissement durable comme la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

Candriam vise à gérer les risques et les éventuelles incidences négatives de ses investissements sur le développement durable, notamment en ayant recours à processus d'analyse ESG et au suivi des violations des normes internationales, qui déterminent le système de notation ESG interne de Candriam.

Candriam a élaboré des processus analytiques structurés et cohérents pour évaluer la durabilité des entreprises et des émetteurs souverains. Ces processus sont décrits ci-dessous.

A) Entreprises

Les défis de la durabilité des entreprises sont analysés sous deux angles distincts mais liés : les activités commerciales et la gestion des parties prenantes. En effet, l'analyse ESG vise à évaluer comment les entreprises créent de la valeur en intégrant le développement durable dans leurs activités commerciales et la gestion des intérêts des parties prenantes, et comment les entreprises en tiennent compte dans leurs processus de gestion opérationnelle et financière. Cette analyse est complétée par une analyse de l'exposition à des activités controversées et à des violations des normes internationales en matière de droits de l'Homme, de travail, d'environnement et de corruption.

Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble de notre cadre ESG pour les entreprises émettrices :



Notre processus d'évaluation ESG repose sur les piliers suivants :

- **Activités controversées** : évaluation des entreprises impliquées dans certaines activités controversées par nature et qui ne sont pas conformes aux normes de durabilité les plus élevées.
- **Analyse normative** : évaluation des entreprises qui ont violé de manière significative et répétée l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- **Analyse commerciale** : les entreprises sont exposées aux grandes tendances ESG à long terme qui peuvent influencer fortement l'environnement dans lequel elles exercent leurs

activités et définir les défis auxquels elles seront confrontés à l'avenir sur le marché et leur croissance à long terme. Nous avons identifié cinq grands défis en matière de développement durable : le changement climatique, les ressources et les déchets, les modes de vie sains et le bien-être, les changements démographiques, ainsi que la numérisation et l'innovation.

- Analyse des parties prenantes : nous évaluons dans quelle mesure chaque entreprise tient compte dans sa stratégie à long terme des intérêts de six parties prenantes : les investisseurs, le capital humain, les fournisseurs, les clients, la société et l'environnement.
- Le dialogue avec les entreprises et leurs parties prenantes, ainsi que le vote par procuration, font partie intégrante du processus d'analyse ESG et sont essentiels à notre processus d'investissement, car ils fournissent des informations complémentaires sur les émetteurs et encouragent les pratiques exemplaires.

B) Émetteurs souverains

L'approche de Candriam en matière d'analyse ESG des émetteurs souverains repose sur quatre piliers de la durabilité : le capital humain, le capital naturel, le capital social et le capital économique. Cette analyse est associée à des règles d'exclusion pour les régimes à haut risque et aux normes minimales applicables à toutes les démocraties.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu du cadre d'analyse des émetteurs souverains :



La notation ESG des émetteurs souverains évalue les performances des pays dans quatre catégories de critères de durabilité : le capital humain, le capital naturel, le capital social et le capital économique. Les facteurs environnementaux jouent un rôle prépondérant dans notre cadre, car ils influencent également la notation d'un pays en matière de capital humain, social et économique. La surpondération des aspects environnementaux se justifie par le fait qu'un pays ne peut pas enregistrer de bons résultats sur les autres critères s'il est exposé à des risques de dommages environnementaux graves et de long terme. À terme, ces externalités environnementales auront une incidence sur les critères de santé humaine, de cohésion sociale et de capital économique. Les quatre formes de capital tiennent compte d'un large éventail de facteurs ESG concrets, alimentés par plusieurs fournisseurs de données spécialisés.

Notre analyse ESG des émetteurs souverains, qui vise également à définir des normes minimales en matière de démocratie et de transparence, nous permet d'identifier les régimes dictatoriaux hautement répressifs et les pays classés comme « non libres », selon l'Indice Liberté dans le monde de Freedom House et l'Indice Voix et responsabilité de la Banque mondiale. Nous réduisons ainsi notre exposition à tous les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière (GAFI) des pays à haut risque visés par un appel à action.



Disclaimer

Ce document est fourni à titre d'information uniquement, il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni une recommandation d'investissement ou la confirmation d'un quelconque type de transaction, sauf accord exprès. Bien que Candriam sélectionne avec soin les données et les sources contenues dans ce document, des erreurs ou omissions ne peuvent être exclues a priori. Candriam ne peut être tenue responsable de toute perte directe ou indirecte résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment, le contenu de ce document ne peut être reproduit sans autorisation écrite préalable.

Avertissement : Les performances passées d'un instrument financier ou d'un indice donné ou d'un service d'investissement, ou les simulations de performances passées, ou les prévisions de performances futures ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures. Les performances brutes peuvent être affectées par des commissions, frais et autres dépenses. Les performances exprimées dans une devise autre que celle du pays de résidence de l'investisseur sont soumises aux fluctuations des taux de change, avec un impact négatif ou positif sur les gains. Si le présent document fait référence à un traitement fiscal spécifique, cette information dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut évoluer.

Le présent document ne constitue pas une recherche en investissement telle que définie par l'article 36, paragraphe 1 du règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission. Candriam souligne que ces informations n'ont pas été préparées en conformité avec les dispositions légales promouvant la recherche en investissement indépendante, et qu'elles ne sont soumises à aucune restriction interdisant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissement.

Candriam recommande systématiquement aux investisseurs de consulter via notre site Internet www.candriam.com le document d'informations clés, le prospectus et toutes les autres informations pertinentes avant d'investir dans l'un de nos fonds, y compris la valeur nette d'inventaire ("VNI") des fonds. Ces informations sont disponibles soit en anglais, soit dans les langues locales pour chaque pays où la commercialisation du fonds est approuvée.

Informations spécifiques pour les investisseurs suisses : Le représentant désigné et agent payeur en Suisse est RBC Investors Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zürich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ou, le cas échéant, le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels, tous sous forme papier, sont disponibles gratuitement auprès du représentant et agent payeur en Suisse.